

**Délibérations du
Comité Syndical**

EPIDROPT

EPIDROPT

Syndicat mixte ouvert

Secrétariat : 23 av de la Bastide - Pôle des services - 1er étage

24500 EYMET

Siège : Mairie 47800 ALLEMANS DU DROPT

Séance du 30 juillet 2024

Délibération n° DE_2024_038

Date de la convocation : 21/07/2024

Membres

en exercice :

17

L'an deux mille vingt-quatre et le trente juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à 9 h 30 à la salle de réunion de la Communauté de Communes Portes Sud Périgord - 23 avenue de la Bastide - 24500 - EYMET, sous la présidence de Monsieur Stéphane FARESIN.

Présents : 9

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Christian BONNEAU (SM DROPT AVAL), Christian BONNEAU (SMER E2M), Danielle DHELIAS (CD 47), Christian DIEUDONNE (SM DROPT AMONT), Stéphane FARESIN, Eric FELLET (SM DROPT AVAL), Bernard PATISSOU (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL), Jean-Noël VACQUE (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL), Jérôme BETAILLE (CD 24)

Présents non votants :

Représentés :

Excusés : Patrick CROUZET (SM DROPT AVAL), Manuel DEZEN (SM DROPT AVAL), Alain GOUYOU (SM DROPT AMONT), Laurent MERSIE (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL)

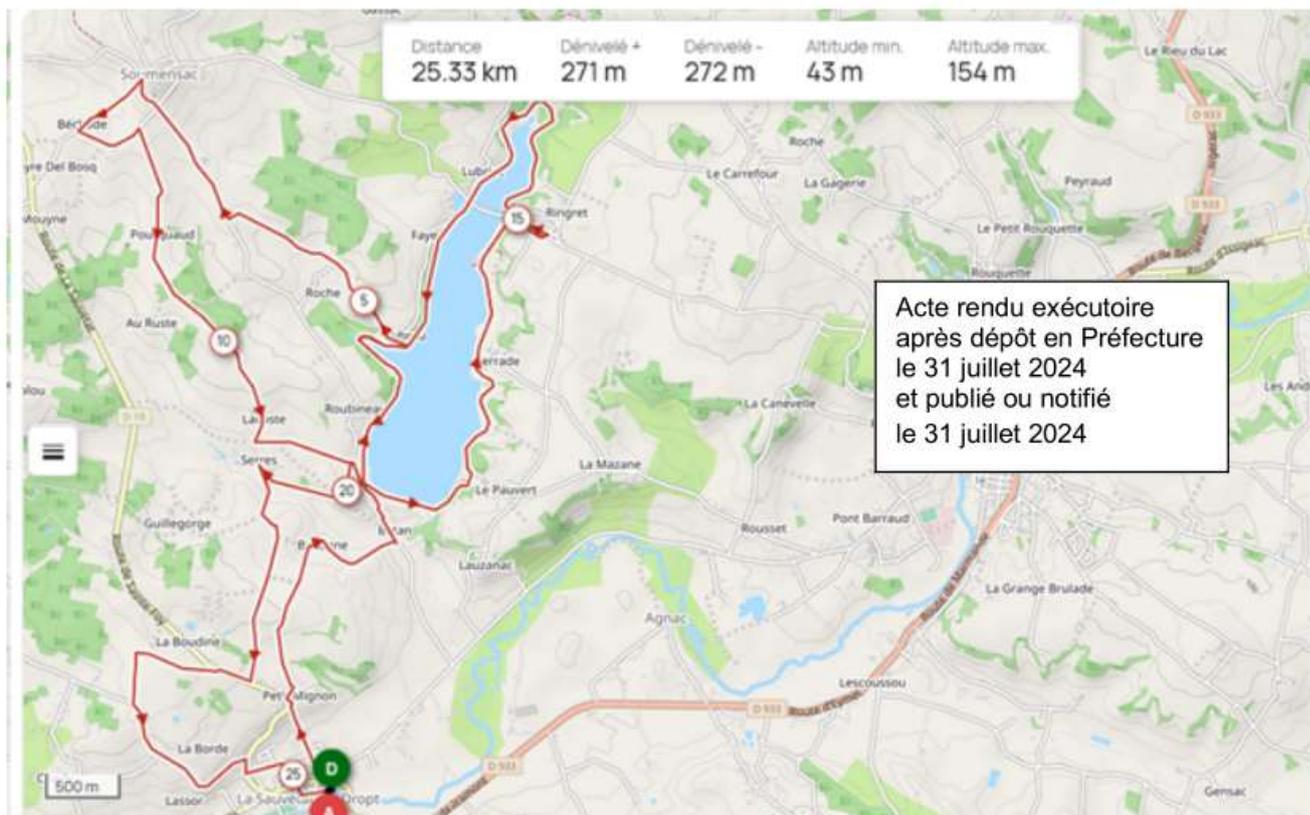
Absents : Laurent BAGILET (SM DROPT AMONT), Jean-Claude CASTAGNER (SM DROPT AVAL), Jean-Baptiste CHEMIN (SM DROPT AMONT), Christelle GUIONIE (CD 33), Marie-Lise MARSAT (CD 24), Daniel BARBE (CD 33), Laurent CAPELLE

Secrétaire de séance : Christian BONNEAU (SM DROPT AVAL)

Objet : Circuits VTT Pays de Lauzun

La Communauté de Communes du Pays de Lauzun a décidé de créer un réseau VTT sur son territoire.

Trois chemins ont été balisés sur le site du lac des Graoussettes (circuit 7, 8 et 9) et propose la création d'un circuit autour du lac du Lescourroux en partant de la Sauvetat du Dropt.



La Communauté de Communes prévoit d'installer des balises 12*12 identiques à celles posées au lac des Graoussettes, avec des plaques doubles sens pour les portions de chemins utilisées dans les 2 sens. Les départs seront équipés de panneaux indicateurs (format A3) ainsi qu'une carte descriptive du parcours sur un support format A2.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) des membres présents, le comité syndical décide :

- Décide d'accepter la création d'un circuit VTT autour du lac du Lescourroux,
- Décide d'autoriser la communauté de communes du Pays de Lauzun d'installer des panneaux de signalisation pour le parcours VTT,
- Précise que l'entretien des panneaux sera à la charge de la Communauté de communes du Pays de Lauzun,
- Rappelle à la communauté de communes que les animations organisées autour des lacs du syndicat peuvent entraîner une modification du règlement intérieur des lacs, en interdisant temporairement l'activité VTT autour des lacs des Graoussettes et du Lescourroux.

Le secrétaire de séance,
Christian BONNEAU

Le président,
Stéphane FARESIN

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme au siège du syndicat.